

Prise de position du groupe parlementaire socialiste

Motion 1400 – Serge Beuret

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Ministres, chers collègues,

En premier lieu, le groupe socialiste s'étonne de la forme de cette intervention. En effet, elle demande expressément la modification d'un article de la Constitution et impose sa teneur, rédigée de toute pièce. C'est donc une initiative parlementaire qui aurait dû être déposée et non une motion. Nous sommes donc d'avis que son auteur devrait la retirer et utiliser la forme d'intervention réglementaire.

Sur le fond cette fois, nous pouvons comprendre le point de vue du député Serge Beuret quand il évoque la « blessure » ressentie par le peuple jurassien lorsque l'Assemblée fédérale a refusé d'accorder sa garantie à notre Constitution cantonale en 1977, soit il y a 55 ans ! Personne ne nous demande d'oublier l'histoire, ni de renier l'espoir auquel le peuple jurassien se raccroche quant à la restauration de son unité sur l'ensemble du territoire concerné par l'acte de libre disposition du 23 juin 1974.

La motion 1400, il faut le reconnaître, repose sur des considérations juridiques dont on ne peut contester qu'elles soient conformes à la Constitution fédérale, en particulier à son article 53. Il n'y aurait donc pas de quoi pousser de hauts cris du côté bernois si nous l'acceptions. Le prétexte d'un rejet du concordat sur le transfert de Moutier à l'État jurassien ne serait alors pas recevable, puisque le canton de Berne sera toujours légalement appelé à donner son accord à un éventuel transfert de territoire. Légalité et légitimité ne seraient pas alors notions antagonistes.

Dans cette affaire, on sait bien qu'au moment de la discussion sur la « feuille route » définissant le processus de transfert cantonal de Moutier, Berne répondait à la pression de ses fidèles et à leur volonté de retarder – voire d'annuler dans les rêves les plus fous de certains – la mise en œuvre du choix démocratique des Prévôtois. La mauvaise volonté pro bernoise ne s'est pas distendue depuis, et cela malgré les apparences et les déclarations officielles.

Cela dit, chères et chers collègues, l'approbation de la motion 1400 constituerait une violation de l'engagement pris par le Gouvernement dans la « feuille de route » du 22 septembre 2021, en vertu duquel le canton du Jura accepte de retirer de sa Constitution les articles 138 et 139. Faire fi de cet engagement conduirait inévitablement à une réaction hostile du Grand Conseil bernois, lequel détient la clé du concordat en vertu de la Déclaration d'intention du 20 février 2012 et des accords subséquents. Le Parlement bernois a en effet toujours la possibilité de refuser le concordat et, ainsi, de s'opposer au transfert de la ville à l'État jurassien aussi longtemps qu'il n'aura pas obtenu satisfaction sur les concessions imposées au canton du Jura. On peut déplorer cet état de fait, mais il est bien réel. Et je vous rappelle que la ville de Moutier est d'accord avec le Gouvernement, désireuse qu'elle est de respecter l'agenda de 2026 comme première année de son intégration dans la

République et Canton du Jura. N'est-ce donc pas la ville de Moutier qui doit être au cœur de notre attention ?

À cet égard, la Municipalité de Moutier, respectivement le comité central de Moutier Ville Jurassienne et le Mouvement autonomiste jurassien ont-ils été approchés par le motionnaire et les cosignataires de ce texte ?

A notre connaissance, ce sont les mouvements de lutte qui ont souhaité prendre contact avec le motionnaire et non l'inverse.

Savez-vous, chères et chers collègues, que dans le cadre de ce débat, chaque mot, chaque prise de position pourra faire obstacle au transfert harmonieux de la ville de Moutier, scrutés qu'ils sont par celles et ceux qui ne sont toujours pas convaincus que Moutier a décidé de rejoindre le canton du Jura. Ne laissons pas à ces personnes le plaisir de commettre des manœuvres qui pourrait entacher le processus de transfert de la ville de Moutier qui doit être le plus rapide possible. Moutier mérite mieux que des batailles d'égo à distance ! Moutier veut devenir jurassienne et il s'agit de lui donner les meilleures conditions pour y parvenir !

Dans ces circonstances, et vraiment désireux de ne pas compromettre le rattachement de Moutier, ville-cœur du Jura historique, le Gouvernement nous invite à éviter d'ouvrir une polémique avec les forces politiques qui continuent de contester le choix démocratique des Prévôtois qui et ne rêvent qu'à faire capoter le concordat soumis tantôt à négociation. Cette position n'est en aucun cas une capitulation, mais l'expression du pragmatisme politique permettant à Moutier de rejoindre le Jura dans les meilleurs délais possibles, sans nous priver d'aucun droit ni d'aucune pensée quant à l'avenir de la patrie jurassienne au sein de la Confédération suisse.

Dès lors, et pour une question de forme par rapport au choix de l'intervention ainsi que sur le fond pour tous les arguments cités auparavant, notre groupe refusera la motion qui nous est proposée dans sa grande majorité.

Je vous remercie pour votre attention.

Fabrice Macquat

Président du groupe socialiste